

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax: +251115- 517844
Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION
Dix-septième session ordinaire
30 Juin – 1^{er} Juillet 2011
Malabo (Guinée équatoriale)

Assembly/AU/2 (XVII)
Original : Anglais

DOCUMENT DE TRAVAIL

**THÈME DU SOMMET : « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le
développement durable »**

REMERCIEMENTS

Le présent document a été élaboré, examiné et finalisé sur la base des travaux, des débats et de la contribution de tous les acteurs, y compris des représentants des jeunes, des experts-conseils sur les questions des jeunes, le personnel du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie. La Division en charge du développement de la jeunesse compte plusieurs jeunes, des jeunes experts et consultants, des jeunes volontaires et stagiaires qui ont eux aussi apporté de manière significative leur contribution. Somme toute, la voix des jeunes a été entendue, haute et intelligible !

La Commission de l'Union africaine exprime sa profonde gratitude aux participants à la réunion pré-sommet pour toute leur précieuse contribution au processus préparatoire et surtout à tous les jeunes bénévoles qui ont aidé à la préparation et à la présentation des documents, qui ont animé et facilité les différents événements.

La Commission exprime également sa gratitude aux ministres et experts en charge des questions de la jeunesse, pour l'engagement et le soutien dont ils ont fait montre dans la mise en œuvre de l'agenda de la jeunesse sur le continent. La Commission remercie en outre les membres du Bureau de la deuxième Conférence des ministres africains en charge de la jeunesse (COMY II), pour la qualité de leurs contributions aux conclusions du pré-sommet et pour les recommandations concrètes qu'ils ont faites en vue de l'accélération de l'autonomisation de la jeunesse au service du développement durable.

Le Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie tient aussi à exprimer sa profonde gratitude et son appréciation pour l'appui reçu de particuliers et d'organisations qui, directement et/ou indirectement, ont contribué d'une manière ou d'une autre, à faire connaître les conclusions de ce processus à travers le monde. Cela n'aurait pas été possible sans leur coopération, leur compréhension et leurs efforts inlassables.

PRÉFACE

En Afrique, environ 62 % de la population est âgé de moins de 35 ans et plus de 20 % ont 15 à 24 ans. En 2020, plus de 70 % de la jeunesse africaine a vingt ans, ce qui signifie que sur 4 personnes, 3 seulement auront moins de 20 ans. Environ 10 millions de jeunes africains arrivent chaque année sur le marché du travail qui n'est pas prêt à recevoir un si grand nombre de jeunes en quête d'emploi. En outre, nombre de nos jeunes ne sont pas bien préparés pour le marché du travail, étant donné les systèmes d'enseignement inadéquats utilisés sur notre continent. Comme conséquence immédiate de ce phénomène, 71 % de jeunes d'Afrique subsaharienne vivent avec moins de 2 dollars EU par jour.

Les soulèvements dans les pays arabes, notamment en Tunisie et en Égypte, prouvent qu'il faut trouver des solutions pour faire face aux priorités et préoccupations légitimes des jeunes qui deviennent de plus en plus pauvres, furieux et violents ; alors que cette même énergie pourrait servir à innover, à créer concrètement pour répondre à leurs aspirations. L'Afrique ne peut se permettre d'ignorer le potentiel de la jeunesse qui est aussi la force motrice et la ressource utile et indispensable au développement durable tant national que continental.

L'Union africaine, par le thème du Sommet « **Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable** », confirme l'engagement des dirigeants africains à poursuivre leurs efforts visant à créer et à promouvoir les conditions adéquates pour un meilleur appui et à faire face aux besoins des jeunes africains. Les États membres de l'Union africaine prennent des mesures au niveau national pour encourager un dialogue dynamique avec les jeunes et mieux comprendre combien il est important que les jeunes participent aux différentes activités dans le but de canaliser leur énergie, leur enthousiasme et leurs ressources pour le développement, de promouvoir l'entente entre les générations et la diversité culturelle en faveur de projets durables.

L'adoption en 2006, de la Charte africaine de la jeunesse et son entrée en vigueur en 2009, ont marqué le commencement d'une ère dynamique pour la participation des jeunes à des dialogues sous différentes formes, à la formulation de politiques et d'initiatives de développement pour veiller à ce que leur opinion soit prise en compte et mise en œuvre dans ces processus. La célébration en 2008, de l'Année africaine de la jeunesse, l'institutionnalisation de la Journée africaine de la jeunesse, qui entre dans sa cinquième année, la proclamation d'une Décennie pour le développement des jeunes (2009-2018) avec son Plan d'action décennal témoignent de la volonté du continent à répondre à l'Agenda de développement des jeunes de manière équitable et déterminée. Finalement, la décision de consacrer le thème : « **Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable** », à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de juillet 2011, souligne l'importance de ce domaine d'activité.

La Commission s'efforce de promouvoir le dialogue et la communication permanents entre les différentes organisations de la jeunesse, de jouer un rôle central dans la promotion de programmes d'échange d'expérience, d'identifier les problèmes pour y trouver des solutions concrètes et ce, en collaboration avec les dirigeants et les fonctionnaires en charge des questions de jeunesse et les partenaires au

développement. La Commission s'occupe de divers programmes et projets visant à renforcer les capacités des jeunes et à leur participation active, tels que la création et la mise en œuvre du Corps des jeunes volontaires africains, l'élaboration du Plan d'action pour la Décennie pour le développement de la jeunesse en Afrique, la promotion de la formation technique et professionnelle, la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, la création d'une base de données des organisations de jeunesse et de nombreuses autres initiatives.

En raison du taux élevé de chômage parmi les jeunes Africains, les ministres du Travail et des Affaires sociales ont consacré, en avril 2011, une session spéciale à l'emploi des jeunes avec pour thème : « **Promotion de l'emploi pour la cohésion sociale et la croissance inclusive** ». Cette session a fait d'importantes recommandations sur la nécessité de créer dans tous les États membres un environnement propice à la création d'emplois, de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des politiques d'emplois, entre autres. Par ailleurs, la création de l'Université panafricaine et de centres d'excellence répondant aux normes internationales, le cadre de développement de la science et de la technologie et des TIC sont au nombre des propositions faites pour combattre et gagner la lutte ; le renforcement des établissements d'enseignement et l'acquisition de connaissances à tous les niveaux d'enseignement, ainsi que la réalisation d'une paix durable et de la dignité humaine. Ces projets et d'autres en cours sur le continent par différentes parties prenantes contribueront à donner à nos jeunes les compétences et les connaissances requises pour devenir les vecteurs de l'émergence de l'Afrique de nos rêves.

Je voudrais, à ce stade, mettre l'accent sur deux autres conditions de réussite pour l'accélération de l'autonomisation des jeunes en Afrique : **Investir davantage dans les jeunes est devenu désormais une nécessité urgente, primordiale et obligatoire pour l'avenir de notre société.** Les jeunes doivent **s'acquitter de leurs obligations** en tant que participants à part entière dans la vie civique et dans l'exécution de leurs tâches tel que préconisé dans la Charte africaine de la jeunesse.

Je terminerai mon intervention par un appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles prennent de toute urgence une action, et davantage d'action grâce à l'allocation des ressources requises pour l'accélération réussie de l'autonomisation des jeunes en Afrique.

Professeur Jean-Pierre EZIN

Commissaire en charge des Ressources
humaines, de la Science et de la Technologie

I. INTRODUCTION

« Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable » : des solutions locales pour un défi mondial

Imaginez que la jeunesse africaine soit capable de contribuer effectivement au développement de l'Afrique, qu'elle puisse en tirer profit, qu'elle vive le rêve d'une Afrique prospère, intégrée, havre de paix, stable, et qu'elle prenne en main son propre destin.

Envisagez de mettre à la disposition de cette jeune génération les moyens qui lui permettent de contribuer à forger notre avenir à tous.

Imaginez une situation où un jeune africain se réveillerait un jour et disposerait des moyens et de la liberté de réaliser pleinement ses potentialités et d'être une force positive pour le développement.

1. La population africaine est estimée à plus d'un milliard de personnes dont plus de 60 % sont des jeunes hommes et jeunes femmes âgés de moins de 35 ans. La majorité des jeunes africains sont toujours confrontés à l'analphabétisme, au chômage, au sous-emploi, au manque de compétences, à l'éducation inappropriée, au manque d'accès au capital, à la pauvreté, aux besoins non satisfaits quant aux informations liées à la santé et aux services de soins de santé, notamment ceux liés au diagnostic, au traitement et aux soins des personnes vivant avec le VIH et, par-dessus tout, à la prévention de toutes les nouvelles infections de VIH.
2. Cette situation est encore plus grave chez les jeunes des zones rurales et chez d'autres groupes notamment les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes sortant des conflits et des situations de crise et les jeunes marginalisés.
3. Cette situation survient au moment où l'Afrique a plus que jamais besoin, de toute urgence, de ressources humaines qualifiées pour trouver des solutions novatrices et internes aux différents problèmes pressants qui se posent au continent, à savoir : les guerres civiles et l'insécurité, le VIH, la crise financière, la crise alimentaire, les changements climatiques, la mauvaise gouvernance et autres défis. De plus, de nombreux jeunes défavorisés sont enrôlés malgré eux dans la lutte armée, utilisés de façon inconsidérée à des fins politiques et exposés à divers médias néfastes qui détruisent leur personnalité et les poussent à l'usage de la drogue, à la délinquance, et à d'autres comportements pleins de risques. L'on n'ignore pas également que la plupart des jeunes qui émigrent vers les pays étrangers ou même à l'intérieur du continent, à la recherche d'une vie meilleure, sont aussi victimes d'exploitation, de violence extrême, de mauvais traitement et souvent de trafic d'êtres humains.

4. Il convient cependant de rappeler, que les transformations inédites survenues dans le destin économique des pays d'Asie du Sud-est « les Tigres d'Asie », n'ont été possibles que lorsque ces pays ont suffisamment investi dans l'autonomisation et le renforcement des capacités des jeunes et créé un environnement propice, notamment à l'accès à l'éducation de qualité, aux ressources financières, à la promotion de la recherche et de l'innovation sur place, et à un leadership de jeunes à tous les niveaux de la société.

5. Même si l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de jeunes, elle demeure aussi le continent le plus pauvre en termes d'utilisation de ses dividendes démographiques de jeunes. C'est pourquoi, les dirigeants africains consacrent le 17^{ème} Sommet ordinaire de l'Union africaine aux jeunes, sous le thème : « **Accélérer l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable** ».

6. **Autonomisation des jeunes** : Les jeunes sont responsabilisés lorsqu'ils réalisent qu'ils ont ou qu'ils peuvent faire des choix de vie, qu'ils sont conscients des conséquences de ces choix, qu'ils prennent des décisions en toute liberté, agissent en se fondant sur ces décisions et assument les responsabilités pour leurs actions. L'autonomisation signifie également avoir la capacité de soutenir les conditions dans lesquelles les jeunes peuvent agir en leur nom propre, et selon leurs propres idées, plutôt que sous la direction d'autres personnes. Ces conditions propices sont réparties en plusieurs grandes catégories, à savoir :

- ✓ un environnement stable d'égalité, de paix, de démocratie et un système de valeurs positives ;
- ✓ une base économique et sociale ;
- ✓ la volonté politique ;
- ✓ l'accès équitable aux connaissances, à l'information et aux compétences ;
- ✓ l'allocation de ressources suffisantes et des cadres d'appui juridiques et administratifs.

7. **Le Développement durable** n'est réalisable que si les jeunes se donnent la main en partenariat avec les adultes pour assurer la continuité des activités de développement lorsque les décideurs actuels ne seront plus en fonction. Et cela ne sera possible que par la participation significative des jeunes, leur savoir-faire, le renforcement des capacités humaines et la création d'un environnement favorable à l'autonomisation des jeunes, dans un dialogue franc et une compréhension mutuelle.

8. L'adoption, en 2006, et l'entrée en vigueur en 2009, de la Charte africaine de la jeunesse ont marqué le point de départ d'une nouvelle approche, solide et dynamique en vue de la promotion de la participation et de l'autonomisation des jeunes en Afrique. Cette approche a été suivie de la proclamation d'une décennie pour le développement

des jeunes (2009-2018) avec son plan d'action décennal élaboré par la Commission de l'Union africaine et qui a déjà été approuvé par les États membres.

9. En réponse à l'appel des chefs d'État et de gouvernement et en collaboration avec les dirigeants et les fonctionnaires en charge des questions des jeunes et des partenaires au développement, la Commission de l'Union africaine participe activement à l'élaboration de programmes et de politiques visant à renforcer les capacités des jeunes. Il s'agit notamment de la création et de la mise en œuvre du Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (UA-YVC) et de l'établissement de la feuille de route pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour la Décennie des jeunes en Afrique.

10. **Un Forum de la jeunesse africaine, dans le cadre des événements pré-sommet**, a eu lieu du 1^{er} au 9 avril 2011 à Addis-Abeba, auquel ont pris part plus de 250 jeunes venus de toutes les régions du continent et de la diaspora pour débattre de questions clés que les jeunes considèrent comme des sujets de préoccupations majeures. Les thèmes abordés sont les suivants :

- i. le manque d'emploi ;
- ii. le manque d'accès à l'enseignement formel et informel et à la formation technique et professionnelle de qualité, ainsi que le manque d'espaces de loisirs ;
- iii. le manque d'accès au capital financier pour les jeunes, y compris le mécanisme de renforcement des compétences en matière d'entreprise ;
- iv. l'allocation insuffisante de ressources pour la recherche, l'innovation et la protection de la propriété intellectuelle ;
- v. la faible protection des droits des jeunes et le manque de promotion de leur responsabilité dans la prise de décisions, notamment sur les questions touchant directement les jeunes.

11. Toujours dans ce contexte, le taux élevé du chômage des jeunes en Afrique a mené la huitième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales à inciter son panel ministériel à se pencher sur le thème : « **Promouvoir l'emploi des jeunes pour la cohésion sociale et la croissance inclusive** », ciblant ainsi le renforcement des capacités des jeunes et la modernisation des institutions du marché du travail - en particulier les services publics de l'emploi, le renforcement des petites et moyennes entreprises (PME) et micro-entreprises, et à rendre l'emploi en milieu rural plus rentable.

12. Par ailleurs, l'Afrique est résolue à se battre et à gagner la bataille pour le renforcement de la compétitivité de sa jeunesse sur la scène internationale dans un monde globalisé. Cela nécessite une révision des systèmes d'éducation déjà existants, notamment par l'assurance de la qualité, la création d'une université panafricaine et de

centres d'excellence qui répondent aux normes internationales et en même temps, veillent à la vitalité de l'humanité, et qui sont au service des communautés et du continent en général pour permettre aux jeunes de devenir les vecteurs de l'émergence de l'Afrique de nos rêves.

13. **En conclusion**, *investir dans l'autonomisation des jeunes est primordial et obligatoire pour instaurer la paix et le développement durable en Afrique*. Pour ce faire, il faut l'engagement ferme et le dévouement à la cause des jeunes par les dirigeants africains, les représentants du gouvernement, la société civile, le secteur public, les partenaires au développement, les différentes parties prenantes et les jeunes africains eux-mêmes, pour atteindre ces objectifs. Surtout, la mise en œuvre de politiques et programmes de développement ciblant les jeunes et l'affectation de ressources importantes au développement des jeunes sont essentielles pour parvenir à l'autonomisation des jeunes et partant, au développement durable.

II. CONTEXTE

14. L'appel à l'investissement dans les jeunes est plus clair que jamais. Environ 62 % de la population totale de l'Afrique est âgé de moins de 35 ans et plus de 35 % a entre 15 et 35 ans. Plus de la moitié des jeunes vit avec moins de 2 dollars EU par jour. Partout dans le monde, six mille (6 000) jeunes sont infectés tous les jours par le VIH/Sida ; la plupart d'entre eux sont des filles d'Afrique subsaharienne. Il ne s'agit pas seulement de chiffres, mais des réalités que vivent les jeunes. L'heure de vérité a sonné. L'écart entre les cibles des OMD et son lien avec la situation actuelle des jeunes laisse à désirer.

15. On estime par conséquent que les investissements accrus dans le développement des jeunes contribuent à une plus grande croissance économique et au bien-être social des générations futures. L'absence d'investissements dans le potentiel intellectuel et humain des jeunes constitue une occasion manquée pour les générations, tendance difficile à renverser tant pour les jeunes que pour la société. Pour atteindre des résultats positifs dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté chez les jeunes, une approche holistique de développement de la jeunesse s'avère urgente. Cette approche doit se concentrer non seulement sur les jeunes eux-mêmes, mais aussi sur tous les facteurs connexes qui contribuent à façonner leurs comportements, tels que la famille, la communauté, les établissements d'enseignement, les médias, l'environnement juridique et les différents systèmes établis de valeurs et de normes sociales.

16. La question du développement, de l'autonomisation et du leadership des jeunes prend de plus en plus de l'importance dans les programmes de développement des gouvernements, des entités régionales et des organisations internationales de développement. Quant à la Commission de l'UA, elle déploie des efforts visant au renforcement des capacités des jeunes pour une participation effective au développement et aux processus de prise de décisions. Qui plus est, il y a une nouvelle dynamique et une forte impulsion à promouvoir la participation des jeunes et des

groupes de jeunes dans un large éventail de dialogues et d'initiatives d'élaboration de politiques afin de s'assurer que les perspectives des jeunes sont abordées et prises en compte dans ces processus, puis mises en œuvre. La Charte africaine de la jeunesse et son entrée en vigueur rapide, la célébration de l'Année de la jeunesse africaine en 2008 et la célébration annuelle de la Journée africaine de la jeunesse le 1^{er} novembre, la proclamation d'une décennie (2009-2018) pour le développement de la jeunesse et son plan d'action décennal approuvé, la décision de consacrer la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de juillet 2011 au thème de l'autonomisation des jeunes en Afrique sont là des preuves convaincantes qui confirment l'enthousiasme du continent pour le développement des jeunes africains.

17. L'année 2011 marquera également la 5^{ème} année depuis l'avènement de la Charte africaine de la jeunesse, qui a été adoptée par les ministres de la Jeunesse et entérinée par les chefs d'État et de gouvernement en juillet 2006. Par conséquent, l'Union africaine reconnaît les principes et l'importance des décisions contenues dans cette Charte prônant la responsabilisation des jeunes pour permettre aux États membres de tirer pleinement parti de leurs contributions dans la lutte contre les obstacles d'ordre social et les contraintes en matière de développement du continent.

18. Au niveau mondial, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2010, Année internationale de la jeunesse (12 août 2010 – 12 août 2011). Toutes les activités et événements relatifs à la jeunesse sont prévus au cours de l'année 2011 conformément au Plan d'action de l'Organisation des Nations Unies.

19. Lors de sa 15^{ème} session ordinaire, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en Ouganda en 2010, a adopté « **l'accélération de l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable** » comme thème du prochain Sommet.

20. C'est dans ce contexte que le Forum de la jeunesse africaine a été organisé pour donner aux jeunes l'occasion de faire entendre leurs voix.

III. ACTIVITÉS PRE-SOMMET

21. Dans le cadre des activités pré-sommet, le Forum de la jeunesse africaine, qui s'est tenue du 1^{er} au 9 avril 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), s'était déroulé en trois réunions distinctes : i) des consultations de haut niveau avec les principaux acteurs et partenaires au développement de la jeunesse et les représentants du Parlement panafricain s'occupant des questions de la jeunesse, ii) le forum des jeunes organisé avec plus de 250 jeunes leaders de tous les continents et des leaders des jeunes de la diaspora, et enfin, le Bureau de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la Jeunesse, qui a examiné et approuvé les recommandations formulées par les jeunes dirigeants et les participants aux consultations de haut niveau avant de les soumettre aux structures statutaires.

22. Les sous-thèmes suivants ont fait l'objet des débats :

❖ **l'autonomisation des jeunes et la stabilité socio-politique :**

- ✓ jeunesse, démocratie, gouvernance, changement climatique, etc. ;
- ✓ jeunesse, paix et sécurité, participation active et responsabilités dans les situations de conflits et post-conflits.

❖ **l'autonomisation des jeunes et la stabilité socio-économique :**

- ✓ éducation, science et technologie, formation et emploi appropriés ;
- ✓ développement des compétences et compétences indispensables dans la vie courante ;
- ✓ moyens de subsistance, esprit d'entreprise et lutte contre la pauvreté.

❖ **l'autonomisation des jeunes et le bien-être social et individuel**

- ✓ la jeunesse face aux défis de la santé et du VIH/Sida ;
- ✓ droits, obligations, responsabilités de la jeunesse et questions juridiques.

❖ **l'Autonomisation de la jeunesse et le développement durable**

- ✓ Participation des jeunes à la formulation des politiques, des décisions et des pratiques (actions et approches efficaces) ;
- ✓ Opportunités et défis ;
- ✓ Voie à suivre pour des actions durables.

23. Certaines des questions clés découlant du Forum pré-sommet de la jeunesse africaine sont les suivantes :

3.1. Législations, politiques et programmes :

- ✓ une obligation importante des États parties en vertu de la Charte africaine de la jeunesse est stipulée à l'article 12, qui préconise la mise en œuvre d'une politique nationale globale et cohérente de la jeunesse, qui soit de nature intersectorielle et fondée sur une consultation massive des jeunes et une évaluation de base sur les sujets prioritaires en matière de promotion de la jeunesse ;

- ✓ il est particulièrement intéressant de noter que le cadre de cette obligation est de veiller à ce que les politiques élaborées soient adoptées par les parlements nationaux et promulguées sous forme de loi ;
- ✓ la Charte fait la distinction importante entre le droit et la politique. Cette distinction a été mise en exergue dans l'affaire *Rapula Jimson c. Botswana Building Society*, où la Cour industrielle du Botswana a fait valoir que la politique et le droit s'opèrent à différents niveaux et que les tribunaux ne peuvent qu'appliquer la loi puisque la politique relève de la persuasion morale et non juridique ;
- ✓ pourtant, la plupart des gouvernements dans les pays africains ont adopté des politiques en faveur de la jeunesse, qui visent à autonomiser les jeunes. Ces politiques pour la plupart ne sont pas assorties de plans d'action chiffrés pour la mise en œuvre, le suivi et l'obligation redditionnelle ;
- ✓ ces plans d'action, là où ils existent, ne sont pas intersectoriels, détaillés ni intégrés et manquent de cadre institutionnel et de directives appropriées pour leur mise en œuvre ;
- ✓ différents programmes destinés aux jeunes sont préconisés par les gouvernements et la société civile. Cependant, ces programmes sont très mal coordonnés en raison des lacunes dans les cadres relatifs aux liens entre le développement des jeunes et les objectifs de développement plus large. En conséquence, il a été difficile de rendre compte de l'utilité, des résultats et de l'impact de ces programmes ;

3.2. Structures administratives :

- ✓ certains pays ont créé des ministères de la jeunesse en charge de la coordination des affaires de la jeunesse. Cependant, ces ministères n'ont pas de structure adéquate qui cible les districts éloignés. Dans la plupart des cas, ces ministères manquent de personnel, et sont le plus souvent mal équipés en capacités techniques pour travailler dans un cadre d'analyse des questions de jeunes ;
- ✓ la plupart de ces structures administratives ne bénéficient pas de financement adéquat de la part des gouvernements pour mettre en œuvre efficacement les programmes d'autonomisation des jeunes.

3.3. Chômage des jeunes en Afrique

- ✓ en Afrique, le ratio du taux de chômage des jeunes et des adultes est de trois (OIT 2006), ce qui montre clairement les difficultés importantes de la participation des jeunes au marché du travail ;
- ✓ pourtant, la flexibilité de l'emploi des jeunes par rapport à la croissance du PIB est faible. En conséquence, les jeunes représentent 43,7 % du nombre total de chômeurs dans le monde, alors qu'il ne représente que 25 % de la population active ;
- ✓ en Afrique sub-saharienne, 3 sur 5 chômeurs sont des jeunes (OIT 2006) et en moyenne 72 % de la population de jeunes vit avec moins de 2 dollars par jour. En outre, environ 70 % de cette population de jeunes est concentré dans les zones rurales (FAO) ;
- ✓ *les jeunes représentent 36,9 % de la population en âge de travailler, soit 59,5 % du total des chômeurs, ce qui est supérieur à la moyenne dans le monde en 2005 (43,7 %). Cette situation dénote de l'absence de l'offre et de la demande sur le marché du travail dans la région (OIT 2006) ;*
- ✓ *les femmes travaillent plus d'heures que les hommes et sont plus enclines à s'engager dans des activités non mercantiles.* En Éthiopie, elles travaillent 48 heures par semaine par rapport aux 32 heures pour les hommes. Sur ces heures de travail, 36 heures sont consacrées aux activités ménagères contrairement aux 15 heures de travail que consacrent les hommes à ces tâches (Éthiopie LFS 2005) ;
- ✓ les taux de fréquentation scolaire et de scolarisation des jeunes femmes sont plus faibles ;
- ✓ celles qui se lancent directement sur le marché de l'emploi ne sont pas préparées, ce qui les rend plus vulnérables aux changements démographiques et aux changements de la demande. Ainsi, elles sont plus susceptibles d'être limitées aux emplois à faible productivité ;
- ✓ l'agriculture représente environ 30 % du PIB en Afrique et fournit 70 % d'emploi et 30 % du PIB en Afrique sub-saharienne ;
- ✓ en 2003, l'Union africaine a adopté le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), appelant les gouvernements africains à consacrer 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture et à cibler les 6 % de croissance annuelle du secteur agricole ; mais jusqu'ici, la mise en œuvre du PDDAA ne prévoit pas l'inclusion systématique des jeunes et des emplois décents.

3.4. Leadership et participation des jeunes

- ✓ manque d'accès à l'information qui aurait permis aux jeunes de comprendre les processus de prise de décision et de contribuer largement à la formulation des politiques ;
- ✓ en ce qui concerne la mise au point de stratégies nationales de développement durable, les jeunes n'ont pas été inclus dans les organes consultatifs ni dans d'autres aspects du processus de prise de décision ;
- ✓ l'engagement des jeunes demeure encore fragmenté et tout au mieux sporadique. Le peu de participation çà et là ne serait d'aucune utilité et pourrait être interprétée comme impliquant des jeunes uniquement dans le but de répondre à une exigence ou considérée comme un acte symbolique, sans conséquences réelles ou reconnaissance des jeunes comme des partenaires à la recherche de solutions ;
- ✓ les jeunes sont souvent incorporés dans les étapes ultérieures de formulation de politiques et de prise de décision. Souvent, leurs activités se limitent aux « activités parallèles » et ne sont pas intégrées dans les processus officiels.

3.5. Paix et Sécurité en Afrique : Un objectif pour les jeunes

- ✓ au cours des quinze dernières années, près de 300 milliards de dollars américains ont été gaspillés dans les conflits armés en Afrique, capital qui aurait pu être utilisé pour sortir le continent de l'extrême pauvreté et prévenir les épidémies de maladies selon une étude réalisée par le Réseau d'action international sur les armes légères, Safer World et Oxfam International. L'étude indique que 23 pays africains ont été impliqués dans des conflits armés, à savoir : Algérie, Angola, Burundi, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo (RDC), République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan et Ouganda ;
- ✓ cela nous ramène à la question de **la reconstruction et du développement post-conflit (RDPC)**, comme le définit la politique de l'UA pour la RDPC, cette activité est un ensemble complet de mesures qui visent à : répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit, y compris les besoins des populations touchées ; prévenir l'escalade des différends ; éviter la rechute dans la violence ; s'attaquer aux causes profondes des conflits et consolider la paix durable.

24. Chaque relèvement après un conflit nécessite un cadre intégré de sécurité pour l'homme, élaboré en partenariat avec les autorités nationales et locales. La période de reconstruction post-conflit pourrait servir de point de départ à l'engagement positif des jeunes dans :

- la participation pragmatique, complémentaire et constructive des jeunes aux programmes et cadres élargis comme la RDPC dans les pays qui émergent de la guerre ;
- les efforts visant à édifier un État viable et responsable et à habiliter les jeunes gens dans leurs communautés respectives ;
- le renforcement de l'autonomisation et de la participation des jeunes, l'instauration d'un sentiment de confiance en soi et de participation en permettant aux groupes et individus exclus de relever le défi de leur détention, en marge de la société.

3.6. Droits et santé en matière de sexualité et de procréation

- ✓ en mettant clairement l'accent sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation pour les jeunes en tant que résultat probant, le Cadre stratégique de la SSRD a été conçu comme étant une contribution africaine à la mise en œuvre des Programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ; accélérer l'action pour la réalisation des OMD 4, 5 et 6 ;
- ✓ la Campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique a été lancée par la suite pour créer un terrain d'entente entre les initiatives mondiales/continentales et leur effet capable de déclencher une action locale prévue dans les cadres et programmes stratégiques du continent ;
- ✓ un examen de la mise en œuvre du Plan d'action de Maputo a été réalisé de décembre 2009 à avril 2010. Le rapport a identifié, entre autres, les principaux défis, les enseignements tirés et les recommandations proposées qui ont été présentés à la 15^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union. Quelques-uns des problèmes étaient la non intégration, par la plupart des pays africains, des jeunes dans le processus de prestations de services communautaires IST/VIH/SIDA et SSRD. Aux termes de la décision du Sommet de juillet 2010 prorogeant le Plan d'action de Maputo à 2015, la participation des jeunes à tous les niveaux de planification et de mise en œuvre, dans les services de SSRD pour les jeunes et la reconnaissance de leur rôle dans l'inversion des tendances ont été

identifiées comme étant essentielles pour obtenir de meilleurs résultats.

3.7. Avènement d'une génération de jeunes sans VIH

- ✓ des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais nous n'avons pas encore atteint l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement psychologique en matière de VIH ;
- 5 millions de jeunes vivent avec le VIH dans le monde aujourd'hui et les jeunes représentaient 41 % de toutes les nouvelles infections au VIH en 2009 ;
- bien que les connaissances liées au VIH chez les jeunes aient légèrement augmenté depuis 2008, seulement 34 % des jeunes prouvent qu'ils ont des connaissances précises et complètes sur le VIH en 2009, ce qui est bien inférieur à la cible de 95 % préconisés dans la Déclaration d'engagement de 2001 ;
- en Afrique subsaharienne, 3,9 millions de jeunes vivent avec le VIH ; dont 72 % sont des jeunes femmes et les 28 % restants, des jeunes gens ;
- en Afrique sub-saharienne, plus le revenu du ménage est faible, moins les jeunes hommes et les jeunes femmes ont une connaissance précise du VIH et du Sida ;
- l'Accès aux services de prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement psychologique du VIH est limité et les besoins spécifiques des jeunes, en particulier les jeunes femmes appartenant à une certaine catégorie de la population (jeunes travailleurs du sexe, les jeunes qui s'injectent des drogues et les jeunes gens ayant des rapports sexuels avec des hommes) et les jeunes vivant avec le VIH ne sont pas pris en compte de manière adéquate dans les actions entreprises au niveau national dans la lutte contre le Sida ;
- la discrimination au sein de la famille, de la communauté et dans les établissements de soins de santé ainsi que d'autres paramètres, représentent des obstacles à l'accès aux services de soins de santé génésique, notamment la prévention et le traitement du VIH/IST ;
- *des signes de progrès existent, mais sont encore insuffisants ;*

- la prévalence du VIH a **chuté de plus de 25 %** chez les jeunes dans 15 pays sur les 21 (13 pays africains) les plus touchés par le VIH. Cela est dû au fait que les jeunes donnent l'exemple en choisissant d'avoir des rapports sexuels plus tard, ont peu de partenaires et utilisent des préservatifs.

3.8. Application et protection des droits et responsabilités des jeunes

- il semble n'y avoir aucune possibilité d'application des droits et libertés garantis par la Charte africaine de la jeunesse même si en théorie la Charte peut être interprétée et appliquée par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples conformément à l'article 3 (1) de son Statut ;
- cela est particulièrement surprenant, lorsqu'on sait que dans d'autres parties de la Charte, notamment les articles 16 (droit à la santé) et 23 (droits des filles et des jeunes femmes), il est stipulé que les États sont tenus de prendre des mesures législatives sans passer par la loi-après le processus politique. En effet, l'article 23 de la Charte se réfère non seulement à la législation, mais également à une « législation spéciale » qui aurait peut-être dû être le terme employé dans l'article 12 ;
- un autre obstacle à l'application de la Charte est probablement les dispositions de l'article 1(2) en vertu desquelles les États parties s'engagent à appliquer la Charte, entre autres, « conformément au processus constitutionnel, ainsi que l'article 14 (droit des jeunes d'avoir des conditions de vie adéquates), qui nécessite que cette mise en œuvre soit conforme aux législations nationales des États parties. Telles que conçues, ces dispositions permettent aux États parties de faire valoir leurs ordres constitutionnel ou juridique pour se défendre contre la non-application de la Charte.
- somme toute, la Charte contient un certain nombre de dispositions importantes relatives aux droits de l'homme. Elle est opportune et prévoyante à bien des égards et devrait servir de cadre important pour la promotion des droits des jeunes sur le continent. Toute omission dans la Charte est corrigée, entretemps, par l'article 29 qui prévoit qu'aucune disposition dans la Charte ne devra être utilisée pour remettre en question des principes et des valeurs contenus dans d'autres instruments pertinents de promotion des droits de l'homme, ratifiés par les États concernés ou dans des lois ou des politiques nationales.

3.9. Les adolescents : Une étape cruciale de la vie

- de nombreux adolescents âgés de 15 à 19 ans sont amenés à se comporter comme des adultes avant même l'âge de la maturité. Ils sont menacés de violence sexuelle, de maltraitance, d'exploitation et de discrimination, sans être suffisamment couverts par des mécanismes de protection, notamment les migrants, les enfants des rues, les enfants travailleurs, et les personnes à risque et les plus vulnérables au VIH/Sida, à la drogue, au tabac et à la dépression ;
- les adolescentes pauvres sont en particulier menacées d'enlèvements ou de trafic, pour la prostitution, et peuvent être victimes de mutilation génitale féminine/excision et de mariages précoces/forcés. Beaucoup finissent par jouer le rôle de parents, soit de leurs plus jeunes frères et sœurs soit de leurs propres enfants et partant, de chefs de famille. Si le bien-être des adolescents âgés de 15 à 19 ans n'est pas assuré à temps, cela affecte négativement leur développement personnel, réduit leur compétitivité ainsi que leur participation active à l'édification de la nation. Par conséquent, toute action en matière de protection doit être soutenue par un ensemble de mesures législatives, de politiques et programmes qui traitent de cette étape très importante de la vie.

3.10. Le financement au titre des questions de la jeunesse est nébuleux

- actuellement, le financement pour le développement des jeunes manque de clarté à bien des égards. Il y a une compréhension vague et souvent contradictoire de ce qu'il est convenu d'appeler la promotion des jeunes. La promotion des jeunes va bien au-delà des dépenses disparates sur l'éducation, la santé, le patriotisme, les valeurs morales, etc., et devrait consister plutôt en une vision globale de toutes les facettes de la vie des jeunes. Tous les gouvernements devraient mettre au point des stratégies claires et délibérées visant à former les jeunes aux fonctions de direction, à la compétitivité mondiale, à leur donner les moyens et leur inculquer des cultures autres que les leurs, le volontarisme dynamique pour entrer tôt dans la vie active ainsi que le sens de la responsabilité.

En ce qui concerne le financement, il existe actuellement un large éventail de donateurs qui appuient les efforts des jeunes dans différents pays sur le continent africain. Toutefois, étant donné la différence dans le concept de développement de la jeunesse et l'absence d'une stratégie continentale cohérente et consistante pour faire face au développement des jeunes, il est souvent difficile d'évaluer le niveau d'efficacité des divers efforts déployés et des fonds dispersés. Il y a de nombreux cas où les membres du

mouvement de la jeunesse d'un pays donné ne savent pas ce que les autres font et la coordination de ces efforts est presque inexistante ou sans effet.

La multiplicité des cadres et la fragmentation des acteurs empêchent de mobiliser des ressources

- la multiplicité mène au manque de clarté ; les définitions différentes de la jeunesse par divers organismes empêchent de créer une position collective des jeunes (*Nations Unies, 15-24, Commonwealth 15-29, Union africaine 15-35*) ;
- la consolidation de données pour les jeunes ne peut être complète en raison des différents âges et des différents indicateurs de développement des jeunes fixés par les différents acteurs ;
- il y a un écart de programmation entre les exécutants et les acteurs, ce qui entrave l'impact des programmes en faveur des jeunes.

Une croissance spécifique nette met en exergue l'appui aux dépenses de développement des jeunes dans la comptabilité nationale :

- les dividendes démographiques accordées à l'Afrique dans le cadre de l'Aide publique au développement (APD), sont susceptibles de contribuer au développement de l'Afrique en raison de sa main-d'œuvre accrue ;
- l'Afrique est confrontée au défi de transformer le potentiel des jeunes en croissance et en développement, afin que l'APD puisse créer des opportunités qui permettent aux jeunes de réaliser leur potentiel pour leur développement individuel, celui de leur pays et du continent dans son ensemble ;
- grâce à l'APD, les programmes en faveur des jeunes pourraient être financés, pour devenir des programmes axés sur les résultats et la viabilité.

25. Comme prévu, les résultats obtenus à l'issue des réunions pré-sommet, les résolutions/recommandations qui seront soumises à la Conférence ont été formulés. Ils pourraient être considérés comme **un Appel lancé aux chefs d'État et de gouvernement pour qu'ils accordent la priorité à la mise en œuvre du développement des jeunes et des programmes d'autonomisation dans les différents États membres, ainsi qu'à l'investissent dans le développement des jeunes en vue de garantir une participation de qualité**. Les résultats détaillés figurent en annexes au présent document, et présentent les recommandations découlant des activités du pré-sommet.

26. Un projet de décision, qui reflète les principales préoccupations exprimées lors des débats du pré-sommet, est également joint en annexe au présent document, pour examen.

IV. CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE 30 juin - 1 juillet 2011

4.1. Introduction

27. au cours de ce Sommet, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine débattront du thème sur ***l'accélération de l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable***. Le débat devra finalement définir la stratégie de l'Afrique et les jalons politiques des mesures spécifiques à prendre pour réaliser l'autosuffisance, l'autonomisation et le panafricanisme des jeunes dont la contribution sera déterminante pour renverser les tendances des résultats du développement social et humain.

4.2. Structure du débat : SÉANCE PUBLIQUE

- **Discussion interactive** : L'objectif principal de cette séance interactive est de formuler les questions à examiner par les chefs d'État et de gouvernement. Chaque panéliste aura l'occasion de répondre aux questions qui seront posées par le modérateur ;
- **Modérateur** : (à confirmer) ;
- **Remarques liminaires** : Le Professeur Jean-Pierre Onvehoun Ezin, Commissaire de l'Union africaine, en charge des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie présentera l'orientation générale du thème ;
- **Présentation vidéo sommaire sur le thème** : « Jeunesse africaine au travail » – 10 min ;
- **Présentateur principal sur le thème** :
 - S. E Ato Meles Zenawi, Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie.
- **Les panélistes - répondants** :
 - S.E. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali ;
 - S.E.M. Emilio Armando Gebuza, Président de la République du Mozambique ;

- M. Andy Roland Nziengui, Union panafricaine de la jeunesse, représentant de la Région de l'Afrique centrale ;
- Mme Fedia Gasmi, Représentante des jeunes de la Région de l'Afrique du nord ;
- Mme Helen Clark, Administrateur, Programme des Nations Unies (PNUD) ;
- Prof. Babatundé Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ;
- Mme Frannie Leautier, Secrétaire exécutive de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

4.3. Débat sur le thème

28. Après la séance interactive, la discussion sera ouverte à tous les chefs d'État et de gouvernement qui souhaiteraient intervenir sur le sujet. Cinq (5) représentants des jeunes des régions d'Afrique identifiés à l'avance, qui ont pris part au Forum pré-sommet de la jeunesse africaine pourront également prendre la parole en qualité d'intervenants lors du débat. Ces interventions devraient porter essentiellement sur les principales questions abordées au cours de la séance interactive par les panélistes. Les discussions devraient aboutir à l'identification des actions clés que les chefs d'État et de gouvernement approuveront et vis-à-vis desquelles ils s'engageront.

29. La question clé est de savoir quelle action collective les chefs d'État et de gouvernement prendront dans le cadre de l'élaboration des politiques, de leur mise en œuvre et de la protection, de l'allocation de ressources et du leadership dans leurs pays respectifs pour réaliser l'autonomisation accélérée et la promotion des jeunes, guidés par les objectifs fixés dans le Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse (2009 – 2018).

V. ADOPTION DE LA DÉCISION RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

30. Depuis l'adoption de la Charte africaine de la jeunesse en 2006, l'Union africaine a encore renforcé, par plusieurs autres décisions, sa volonté politique de placer l'autonomisation et le développement des jeunes au centre de la croissance socio-économique et politique de l'Afrique et de son développement durable. Cependant, les défis demeurent : le manque de ressources, de mise en œuvre et de suivi, l'aide inefficace, l'absence d'avancée et l'absence d'un cadre institutionnel sous-tendu par une référence à l'équité, notamment le manque de coordination d'approche intégrée,

globale, et intersectorielle et d'harmonisation des plans et programmes nationaux de développement en faveur des jeunes.

31. En 2010, la Division du renforcement des capacités et de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine a lancé le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (AUYVC) et finalisé le Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse (2009-2018) proclamée par la Conférence en janvier 2009. Ce Plan d'action a été adopté par la 3^{ème} session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la Jeunesse dans le cadre d'une action prioritaire à mi-parcours.

32. Pour une mise en œuvre effective, le suivi et l'examen par les pairs des engagements que devrait prendre l'Union africaine concernant la jeunesse, et l'établissement d'une base de données statistiques comparatives panafricaine sur la jeunesse, la Division a préparé un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse et des politiques nationales de jeunesse dans les États membres et a élaboré un rapport continental sur la situation générale de la jeunesse en Afrique, y compris les bonnes pratiques en matière de développement de la jeunesse.

33. A la lumière de ce qui précède, le débat aboutira à l'adoption de mesures d'urgence dans une décision ci-jointe, entre autres, sur les questions suivantes :

- a. la ratification et l'accélération de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, comme protocole facultatif pour renforcer l'application du volet jeunesse de la Charte africaine de la démocratie, des droits de l'homme et des peuples, en tant que critères normalisés à titre indicatif du NEPAD et du MAEP ;
- b. les cas axés sur les résultats pour le renforcement de la mise en œuvre du Corps des jeunes volontaires de l'UA (UA-YVC), et l'approbation d'un pool mixte de donateurs pour le financement du développement des jeunes en Afrique ;
- c. la mobilisation des fournisseurs, le renforcement de la coopération internationale, les alliances stratégiques, l'intégration et la promotion des valeurs communes dans le cadre du Plan d'action de la Décennie de la jeunesse (2009-2018) et ses actions prioritaires à mi-parcours ;
- d. la recommandation d'allocations de ressources au profit de l'Union Panafricaine de la Jeunesse, en tant qu'institution continentale focale des jeunes, pour faciliter et permettre à l'Organisation d'élaborer et d'entreprendre des activités relevant de son mandat ;
- e. la recommandation pour le renforcement général (ressources humaines et financières) de la Division de la Commission de l'UA en charge de l'Agenda continental pour le développement et l'autonomisation des jeunes.

VI. ACTIVITÉS PARALLÈLES DU SOMMET 13 juin - 2 juillet 2011

6.1. Formation en vue du déploiement de la deuxième promotion de jeunes volontaires de l'Union africaine

34. Lancé à Abuja (Nigéria) le 3 décembre 2010, le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (UA-YVC) est un programme continental qui recrute, équipe et déploie les jeunes africains comme volontaires pour travailler dans l'un des 53 pays africains membres de l'Union africaine.

35. L'UA-YVC encourage le volontariat pour renforcer le statut des jeunes en Afrique en tant que participants clés dans la réalisation des objectifs et cibles de développement humain en Afrique. La formation de la deuxième promotion, organisée par le gouvernement de la Guinée équatoriale, pourra accueillir 130 jeunes mobilisés grâce essentiellement à l'appui des États membres et des partenaires au développement multilatéraux et internationaux. La formation comportera 6 modules axés sur une orientation panafricaine, le développement des compétences d'apprentissage multiculturelles et linguistiques, des compétences professionnelles, la formation à la direction, l'application d'un cadre d'analyse de la jeunesse et des connaissances dans la recherche de solutions à des problèmes, la gestion axée sur les résultats et les compétences de survie avec plusieurs séances comprenant des activités de groupe interactives, la familiarisation avec des outils de travail sur le terrain.

6.2. Foire de l'innovation pour les jeunes et médias sur l'emploi des jeunes :

36. Il s'agit là d'une activité conjointe entre le Département des Affaires sociales et la Division de Renforcement des capacités et de développement des jeunes sous l'égide du Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie en partenariat avec le Mécanisme sectoriel régional ONU-UA sur le développement humain et social. Cette activité parallèle créera une plate-forme de haut niveau des médias, où les jeunes de tout le continent pourront faire montre de leurs compétences et esprit d'entreprise. Y participeront également, les **Champions de la Jeunesse des Nations Unies** désignés par le Secrétaire général de l'ONU à New York. Cette activité prouve que la jeunesse africaine est en mesure de contribuer au développement de l'Afrique, et met en relief les défis auxquels ils sont confrontés.

6.3. Exposition

37. Des brochures de plaidoyer et d'orientation sur le développement des jeunes seront disponibles, pour diffusion. Des exemplaires du « Rapport sur la jeunesse africaine », le « Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse » et d'autres publications et dépliants sur les jeunes seront également disponibles, en partenariat avec les

partenaires internationaux au développement, œuvrant pour la mise en œuvre de l'Agenda de la jeunesse de l'Union africaine.

VII. CONCLUSION

38. L'occasion est offerte aux dirigeants africains, aux organisations de la jeunesse, aux partenaires de développement, aux organisations de la société civile, aux secteurs public et privé et aux associés, de soutenir la mise en œuvre des résultats de ce Sommet spécial sur l'autonomisation des jeunes et de l'intégrer dans l'Agenda commun en vue d'une action coordonnée et cohérente qui contribuera aux initiatives et à la réalisation rapide des objectifs fixés. J'exhorte les États membres et l'Union Panafricaine de la Jeunesse à mettre au point des stratégies et mécanismes capables de faciliter non seulement le processus d'accélération, mais aussi le suivi et l'établissement de rapports sur ces actions.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011-07-01

Background Paper Theme of the Summit: “Accelerating Youth Empowerment for Sustainable Development”

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9091>

Downloaded from African Union Common Repository